

LXXV<sup>E</sup> SESSION DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FERNAND DE VISSCHER  
POUR L'HISTOIRE DES DROITS DE L'ANTIQUITÉ

*Ius et Religio*  
*Droit, religions anciennes et christianisme dans l'Antiquité*

Bruxelles  
13-16 septembre 2022



Denier de César, 49 av. J.-C. : Les instruments pontificaux  
RRC 443/1 [revers]  
© gallica.bnf.fr



Comité voor Rechtsgeschiedenis Koninklijk Vlaamse Academie van België voor  
Wetenschappen en Kunsten

LXXV<sup>E</sup> SESSION DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FERNAND DE VISSCHER  
POUR L'HISTOIRE DES DROITS DE L'ANTIQUITÉ



*Ius et Religio*  
*Droit, religions anciennes et christianisme dans l'Antiquité*  
13-16 septembre 2022

**Coordinateurs de la SIHDA :**

Jean-François GERKENS, Professeur à  
l'Université de Liège (Belgique)

Hans ANKUM†, Professeur Émérite de  
l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas)

**Comité Directeur :**

Paul DU PLESSIS (Université d'Édimbourg)  
Patricio CARVAJAL (Pontificia Universidad  
Católica de Chile)  
Annette RUELLE (Université Saint-Louis –  
Bruxelles)

**Comité Scientifique de la LXXV<sup>e</sup> Session de la SIHDA, 13-16 septembre 2022 :**

Eric BOUSMAR, Professeur ordinaire d'histoire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, Co-Directeur du  
Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI)

Emmanuelle CHEVREAU, Professeure de droit romain à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Directrice de  
l'Institut d'Histoire du droit

Emilie COLPAIN, Assistante en droit romain à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Jérôme DE BROUWER, Docteur en histoire et Licencié en droit, Professeur d'histoire du droit et des  
institutions à l'Université Libre de Bruxelles

Pierre-Olivier DE BROUX, Docteur en droit et Licencié en histoire, Doyen de la Faculté de Droit de  
l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Wim DECOCK, Professeur de droit romain et de droit privé comparé à l'Université Catholique de Louvain,  
Professeur d'histoire du droit privé à l'Université de Liège

Paul FONTAINE, Professeur Émérite d'histoire ancienne à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Jean-François GERKENS, Professeur ordinaire de droit romain et de droit privé comparé à l'Université de  
Liège, Vice-Doyen à l'enseignement

Gilbert HANARD, Professeur Émérite de droit romain à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Dirk HEIRBAUT, Gewoon Hoogleraar Rechtsgeschiedenis en Romeins Recht, Université de Gand

Carlos LÉVY, Professeur Émérite de Langues et littératures anciennes à la Sorbonne - Paris I

Florence LIARD, Professeure invitée d'histoire ancienne à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et chercheuse  
invitée à l'Université de Leyde

Nicolas MEUNIER, Professeur de latin et d'histoire ancienne à l'Université Catholique de Louvain

Maëlle RIXHON, Avocate au barreau de Bruxelles et Assistante en droit romain à l'Université Saint-Louis –  
Bruxelles

Françoise VAN HAEPEREN, Professeure d'Histoire ancienne à l'Université Catholique de Louvain

## **Comité d'organisation :**

Eric BOUSMAR, Professeur ordinaire d'histoire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et Co-Directeur du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI)

Emilie COLPAIN, Assistante en droit romain à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Lino FRANCESCON, Institut d'Études Européennes, Université Saint-Louis – Bruxelles, Premier Secrétaire de la Représentation de l'Ordre Souverain de Malte auprès de l'Union européenne

Jean-François GERKENS, Professeur ordinaire de droit romain et de droit privé comparé à l'Université de Liège, Vice-Doyen à l'enseignement

Dirk HEIRBAUT, Gewoon Hoogleraar Rechtsgeschiedenis en Romeins Recht, Université de Gand

Romain LANDMETERS, Doctorant en Histoire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Caroline LASKE, Chercheure post-doctorale à l'Université Catholique de Louvain

Enika NGONGO, Gestionnaire administrative du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI)

Maëlle RIXHON, Avocate au barreau de Bruxelles et Assistante en droit romain à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Annette RUELLE, Professeure de droit romain à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, Co-Directrice du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI), Directrice du comité

Salima TAFRANTI, Gestionnaire administrative du Centre de Droit Privé (CePri)

## Histoire de la Société Fernand DE VISSCHER pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité

Cette société savante internationale a été fondée par Fernand DE VISSCHER pendant l'hiver 1941-1942 à Bruxelles. Fernand DE VISSCHER était un professeur de droit romain belge, nommé dans un premier temps à la chaire de droit romain de l'Université de Gand en 1919. Il connut les deux guerres mondiales et participa notamment aux négociations du Traité de Versailles. C'était un humaniste convaincu de l'importance du droit international public dans la préservation de la paix entre les nations. Les échanges scientifiques entre savants étrangers étaient primordiaux à ses yeux. Et le droit romain – en tant que matrice commune des systèmes juridiques européens – se prêtait par excellence au développement de liens étroits entre romanistes étrangers. Cette sensibilité humaine et intellectuelle de F. DE VISSCHER est au cœur de la création de la Société Internationale pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité pendant l'hiver 1941-1942, période sombre dans laquelle l'Europe était plongée.

Le romaniste français Jean GAUDEMET a relaté avec beaucoup de justesse les conditions de création de la Société à l'occasion de son *In memoriam* en l'honneur de F. DE VISSCHER mort en 1964 : « La Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité naquit lorsque les nations se massacrèrent avec une sauvagerie jusqu'alors inconnue, dans une ville occupée par l'ennemi, et qui bientôt allait à nouveau entendre le bruit des bombes. La générosité, l'intelligence de Fernand DE VISSCHER ne pouvaient accepter cette criminelle absurdité. Il comprit très vite que non seulement la science historique, mais ces relations internationales auxquelles il avait toujours consacré une partie de son temps, auraient beaucoup à gagner d'une telle entreprise ». Menées dans la discrétion des salons de la fondation universitaire, les sessions de la Société acquièrent une dimension internationale en 1945. Après qu'il fut décidé qu'elles auraient lieu chaque année, on s'accorda, lors de l'assemblée générale de la 6ème Session internationale de la Société organisée par Fernand De Visscher à Bruxelles en 1951, sur le principe de l'organisation des sessions suivantes par d'autres membres de la Société, dans d'autres universités. La même assemblée générale décida également – et pour la première fois – de choisir un « thème central » pour chaque congrès. (Le premier thème central fut celui de la vente).

Les séances de la Société avaient aussi pour but de réconcilier après la Seconde Guerre la communauté divisée des romanistes et autres spécialistes des droits antiques (Mésopotamie, Égypte, Grèce) et de dépasser la bipolarisation Est-Ouest qui s'était établie en Europe.

Le français – langue naturelle de la diplomatie - fut choisi comme langue officielle de la Société. Cependant pour favoriser et faciliter les échanges scientifiques, il fut admis que les conférences pouvaient se tenir en allemand, en italien, en espagnol et en anglais.

La tradition des réunions annuelles de la Société à l'occasion de congrès internationaux s'est perpétuée depuis 1945. Jusque dans les années 1980, les séances annuelles se sont tenues dans presque tous les pays d'Europe, puis elles se sont élargies à d'autres contrées et traditions juridiques : la Turquie, l'Égypte, la Louisiane, le Brésil, entraînant par là même une augmentation de plus en plus grande des membres de cette société savante. Actuellement les sessions internationales de la Société Fernand De Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité attirent en moyenne entre 200 et 400 participants provenant d'une trentaine de pays différents répartis sur les cinq continents.

L'actuel coordinateur de la Société est le Professeur Jean-François GERKENS de l'Université de Liège.

## La Société Fernand DE VISSCHER pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité et Bruxelles

### **- Naissance de la Société à Bruxelles en 1942**

La Société est née à Bruxelles, sous les auspices du fondateur, le grand romaniste belge Fernand DE VISSCHER, éponyme de notre société, au cours de l'hiver 1941-1942. Il s'agissait alors de réunions de quelques dizaines de spécialistes de droit romain et des droits de l'Antiquité. La société doit à ces origines l'esprit qui l'anime depuis lors : de solides liens d'amitié ancrés sur une collaboration scientifique d'excellence.

La première session internationale s'est tenue à Bruxelles en décembre 1945, de même que les cinq suivantes (de 1947 à 1951), et encore celles de 1955 (la 10<sup>e</sup> session), de 1963 (la 18<sup>e</sup> session), et de 1980 (la 34<sup>e</sup> session).

### **- L<sup>e</sup> session de la Société à Bruxelles en 1996**

Le L<sup>e</sup> anniversaire de la Société fut l'occasion de se réunir une nouvelle fois à Bruxelles, du 16 au 19 septembre 1996, sur le thème « Le monde antique et les droits de l'homme ».

### **- LXXV<sup>e</sup> session à Bruxelles en 2022**

En 2018, à l'occasion de la LXXII<sup>e</sup> session du Congrès de la Société à Cracovie, le comité directeur a manifesté le souhait que le Congrès se tienne à Bruxelles et à Gand en septembre 2021 (la session ayant été reportée en 2022 en raison de la pandémie), retour aux sources une fois encore à l'occasion du LXXV<sup>e</sup> anniversaire de la Société.

Les romanistes belges ont accepté l'invitation qui constitue un immense honneur et un atout dans le rayonnement de l'université belge, de la science romanistique et des droits de l'Antiquité en Belgique. L'événement fournit de plus un beau symbole d'unité dans une Belgique dont il valorise l'esprit de fécondité mutuelle entre communautés. En hommage au lieu de naissance du fondateur, l'excursion traditionnelle du samedi se déroulera à Gand.

Il s'agit d'une manifestation d'une grande ampleur dans la mesure où 200 participants venus du monde entier sont attendus, 150 conférences étant prévues par des spécialistes de renommée internationale. Il s'agit entre autres de professeurs de droit, de droit romain et de droits antiques, de présidents d'universités étrangères, mais aussi de juges (juge à la Cour suprême d'Argentine, président de la Cour d'appel d'Amsterdam, vice-président du Conseil constitutionnel de Sicile) ou d'anciens ministres ou parlementaires (ancien ministre italien de la Justice, sénateurs et chambre des députés italiens).

La séance inaugurale se fera à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, où se tiendront la majorité des sessions.

### **Thème retenu : *Ius et Religio* *Droit, religions anciennes et christianisme dans l'Antiquité***

Cicéron observait déjà que les rites de la religion d'un peuple déterminaient ses institutions sociales et politiques. Quelle conception du lien social peut bien avoir un peuple qui pratique le sacrifice humain ? Quelle notion de la « bonne foi » (*fides*) ou de la « piété » (*pietas*) peuvent être les siennes ? (*Pro Fonfassem teio* 13). Cette question rhétorique du grand philosophe mérite d'être poursuivie et radicalisée : quels rapports y a-t-il, ou pas, entre le culte des dieux des Romains, qui en

produisirent une forme d'organisation civique, renonçant en particulier au sacrifice humain d'une manière qu'ils estimaient déterminante de la différence entre la civilisation et la barbarie, et le système du droit dont ils furent les « inventeurs » ? Des évolutions institutionnelles sont-elles observables dès lors que les rites du culte des dieux se transforment ? Que déduire alors de la mutation du sacrifice de substitution des anciens en sacrement opéré par l'Église catholique ? Or celle-ci ne venait pas de nulle part ni ne resta un bloc monolithique au cours de son histoire ultérieure, la question nécessitant donc d'être développée aux différents degrés d'articulation hébraïque, romain, catholique, et finalement luthérien, où derechef cet acte central du culte subit une évolution décisive.

Du *pontifex maximus* de l'ancien collège sacerdotal, d'où surgit le droit comme une technologie inédite du lien social dans les mondes anciens, au souverain pontificat de l'évêque de Rome, de passionnants dossiers s'offrent au regard du romaniste et de l'historien du droit, touchant non seulement à l'influence réciproque de la *lex christiana* et de la *lex Romana* sur les institutions du droit privé ou du droit pénal, qui gagneraient à être actualisées, ou à l'avènement du droit canonique, droit *sui generis* monté à partir du droit romain, mais aussi à des questions plus cruciales sur la « mise en forme abstraite » des sociétés : personnalité ? universalité ? laïcité ? liberté, notamment religieuse ? « autonomie de la volonté » ? responsabilité « pour tout fait quelconque de l'homme » ? rapport à la tradition ? rapport à la raison et à la vérité ? droit naturel ? etc.

La crise des universalismes, ainsi que la résurgence des fondamentalismes, aussi bien religieux que laïc, nécessitent plus que jamais un regard informé sur la « religion » en ses rapports avec le droit, l'État, et la société. Au fait, de quoi parlons-nous quand nous employons ce mot ? Et quel regard en résulte-t-il sur l'intégration d'un système de droit positif ?

### **Soutiens et parrainages du colloque international**

L'événement est organisé avec le soutien du Conseil de Recherche de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, de la cellule Relations internationales de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI), du Centre de droit privé (CePri), de l'École des sciences philosophiques et religieuses (ESPR), ainsi que du Comité voor Rechtsgeschiedenis Koninklijk Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten.

**PROGRAMME PROVISoire DU COLLOQUE INTERNATIONAL**

**LXXV<sup>E</sup> SESSION DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE  
FERNAND DE VISSCHER  
POUR L'HISTOIRE DES DROITS DE L'ANTIQUITÉ**

**Thème du colloque :**  
*Ius et Religio*  
*Droit, religions anciennes et christianisme dans l'Antiquité*

**Bruxelles  
13-16 septembre 2022**

**Lundi 12 septembre 2022**  
Université Saint-Louis – Bruxelles  
43, bd du Botanique – 1000 Bruxelles

**17h-19h**

Accueil des participants et inscriptions

**Verre d'accueil à la salle des Examens**

**Mardi 13 septembre 2022**  
Université Saint-Louis – Bruxelles  
43, bd du Botanique – 1000 Bruxelles

**9h00**

Accueil des participants

**9h30**

**Cérémonie d'ouverture à l'Université Saint-Louis – Bruxelles**

**Discours d'ouverture:**

- Mr Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles
- Mr Bertrand HAMAIDE, Vice Recteur aux relations internationales de l'Université Saint-Louis – Bruxelles
- Mr Pierre-Olivier DE BROUX, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles
- Mme Annette RUELLE, Professeure à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

**10h15**

**Conférences inaugurales sous la présidence d'honneur de Mme Emmanuelle Chevreau,  
Professeure à l'Université Paris II Panthéon-Assas,  
Directrice de l'Institut d'Histoire du droit**

Mr Wim DECOCK, Professeur de Droit romain, de droit privé comparé et d'Histoire du droit à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université de Liège

Mr John SCHEID, Professeur Honoraire au Collège de France (responsable de la chaire « Religion, institutions et société de la Rome antique »), Membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres : « *Imperium et religiones*. Pouvoir et religion dans la Rome antique »



**12h30 – 14h30**

Buffet

**14h30 -18h**

Université Saint-Louis – Bruxelles  
109, rue du Marais – 1000 Bruxelles

Sessions parallèles. Les travaux se dérouleront tout l'après-midi en sessions parallèles : conférences de 20 minutes et 10 minutes de discussion

- **14h30-16h** : conférences en sessions parallèles
- **16h-16h30** : Pause-café
- **16h30-17h30** : conférences en sessions parallèles

**19h00**

**Maison de l'Histoire Européenne**  
**Visite guidée du musée sur le thème du congrès**  
**suivie d'une réception (cocktail dinatoire)**  
**Bâtiment Eastman, Parc Léopold**  
Rue Belliard, 135 – 1000 Bruxelles



**Mercredi 14 septembre 2022**  
Université Saint-Louis – Bruxelles  
109, rue du Marais – 1000 Bruxelles

Les travaux se dérouleront toute la journée en sessions parallèles : conférences de 20 minutes et 10 minutes de discussion

- **9h-10h30** : conférences en sessions parallèles
- **10h30-11h** : Pause-café
- **11h-12h30** : conférences en sessions parallèles
- **12h30-14h30** : Buffet
- **14h30-16h** : conférences en sessions parallèles
- **16h-16h30** : Pause-café
- **16h30-18h30** : conférences en sessions parallèles

**19h00**

**Diffusion d'un film muet de Buster Keaton  
accompagné au piano par Mr Philippe Marion,  
Professeur à l'UCL et pianiste spécialisé dans l'improvisation contemporaine  
et l'accompagnement « live » de performances (Silent Movie & Live piano)**  
Université Saint-Louis – Bruxelles



## **Jeudi 15 septembre 2022 - Matinée**

Université Saint-Louis – Bruxelles  
109, rue du Marais – 1000 Bruxelles

Les travaux se dérouleront toute la journée en sessions parallèles : conférences de 20 minutes et 10 minutes de discussion

- **9h-10h30** : conférences en sessions parallèles
- **10h30-11h** : Pause-café
- **11h-12h30** : conférences en sessions parallèles
- **12h30-14h00** : Buffet

## **Jeudi 15 septembre 2022 – Après-midi**

**14h30 – 17h00**

**Visite de la maquette monumentale de la ville de Rome au IV<sup>e</sup> siècle,  
suivie de la visite libre du Musée  
Musées Royaux d'Art et d'Histoire,  
Parc du Cinquanteaire – 1000 Bruxelles**



**Soirée libre**

## Vendredi 16 septembre 2022

**Matin :** Université Saint-Louis – Bruxelles  
109, rue du Marais – 1000 Bruxelles

Les travaux se dérouleront la matinée en sessions parallèles : conférences de 20 minutes et 10 de discussion

- **9h-10h30** : conférences en sessions parallèles
- **10h30-11h** : Pause-café
- **11h-12h30** : conférences en sessions parallèles
- **12h30-14h00** : Buffet

### **Après-midi :**

Salle Albert II  
Palais des Académies  
Rue ducale, 1 – 1000 Bruxelles

**15h-17h** : Assemblée générale de la 75<sup>e</sup> session de la Société Internationale Fernand De Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité



**Dîner de Gala, 20 h**  
**Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire**  
rue de la Loi, 5 – 1000 Bruxelles



## Samedi 17 septembre 2022

### Excursion à Gand

9h00 Départ des autocars de Bruxelles (Place des Palais)

9h45 Arrivée à Gand (côté Citadelpark)

10h00 Visite guidée (ou libre) à (au choix):

MSK (Musée des Beaux-Arts): visite de la collection

MSK (Musée des Beaux-Arts): visite d'iconographie juridique

SMAK (Musée d'art contemporain)

GUM (Musée de l'Université)

STAM (Musée de l'histoire de la ville)

11h30 Pause café et/ou apéro

12h15 Promenade vers le centre de la ville, avec guide, aux thèmes:

Gand : commerçants, comtes et abbayes où l'Escaut et la Lys confluent

Gand, ville du textile et du syndicalisme naissant

Gand, ville universitaire

Gand 1913 : une exposition universelle dans une ville médiévale

13h00 Repas

14h30 Promenade vers les lieux à visiter

15h00 Visite guidée, à choisir entre :

L'Agneau Mystique et la Cathédrale

Le Château des Comtes

Béguinage et Prinsenhof, berceau de Charles Quint

Musée d'Archéologie Industrielle

Autour du Beffroi et de l'Hôtel de Ville

16h30 Promenade en bateau sur la Lys et les canaux

17h30 Dégustation de bière locale

18h30 Retour des autocars

**Contact :**

Professeure Annette Ruelle  
Université Saint-Louis – Bruxelles  
43, bd du Botanique – 1000 Bruxelles  
Sihda2022@usaintlouis.be  
Tel. prof. : +32 2 211 79 64  
Tel. mobile : +32 486 48 10 80